



## AVIS PUBLIC

### Demande de dérogation mineure

Lors de sa séance, qui sera tenue à compter de 19 h, mardi le 5 juillet 2022, le conseil municipal se prononcera sur la demande de dérogation mineure suivante :

No de la demande :	DM 22-06
Nom du requérant :	Keven Bernier Côté
Emplacement :	2080, rang de la Rivière Sud
Objet de la demande :	Autoriser la construction d'une résidence à 2 mètres de la ligne arrière au lieu de la norme prescrite de 6 mètres.

Cette séance de conseil municipal se tiendra à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie.

Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer relativement à cette demande pourront se faire entendre par le conseil municipal au cours de cette séance.

DONNÉ à Saint-Pie ce 20<sup>e</sup> jour de juin 2022

par

Annick Lafontaine

Greffière